

Rôle

La Commission de contrôle donne un avis sur l'organisation et le fonctionnement du Service de Prévention et de Santé au Travail, notamment sur :

- Le budget
- La compétence géographique ou professionnelle du service
- Les emplois des personnels médicaux et IPRP
- Tous points relevant de sa compétence

Elle examine chaque année le rapport administratif et financier et les rapports d'activités des médecins du travail. Elle est informée des travaux, réflexions et conclusions de la Commission médico-technique.

Composition

Elle est composée d'un tiers de représentants d'employeurs et deux tiers de représentants de salariés des entreprises adhérentes, soit entre 9 et 21 membres.

La durée du mandat est de 4 ans.

Modalités de fonctionnement

La Commission de contrôle se réunit au moins trois fois par an et établit un règlement intérieur.

En référence au PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2022.

Collège employeurs

Madame Delphine MOIRON

CPME – Entreprise CPME ISÈRE

Monsieur Cyril GUERIN

MEDEF – Entreprise UDIMEC

Secrétaire

Collège salariés

Madame Sylvie DAVID

FO – Entreprise CARREFOUR SAINT-EGRÈVE

Madame Corinne FAMIANO

CFDT – Entreprise ARAYMOND

Présidente

Monsieur Gil ALLEGRE

CFE-CGC – Entreprise HP

Médecins délégués

Docteur Sabine VERRIÈRES

Docteur Elise PAUTHIER

Docteur Marine FAVRÉ

Docteur Laurie MOINS

Autres participants

Madame Céline FAGES, Directrice

Madame Anne BOURDIN, Assistante de direction